

**AUJOURD'HUI****Editorial**

Dans le secteur des pêches, il faut revenir à une gestion beaucoup plus respectueuse de la nature. L'éditorial d'Albert Juneau. **Page 6**

**Des idées**

Il y aurait une solution pour faire éclore la démocratie en Chine: fédérer, confédérer, régionaliser. **Page 7**

**Un avion canadien volera en Hongrie**

Le Canada procédera samedi à un libre survol du territoire hongrois, une sorte de banc d'essai de ce qui pourra se passer à l'avenir entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie si les deux alliances se mettent d'accord sur la proposition Bush de « ciel ouvert ». **Page 2**

**Le Sénat bloque le projet C-21**

Les audiences du comité sénatorial spécial sur le projet de loi visant à réformer l'assurance-chômage ont repris hier. Les sénateurs libéraux poursuivent leur opposition. **Page 2**

**Roumanie: Moscou avait approuvé**

L'Union soviétique avait tacitement approuvé le renversement de Nicolae Ceausescu plusieurs semaines avant le succès de l'insurrection roumaine. **Page 5**

**Grévistes dans l'attente**

La grève de la faim des ressortissants latino-américains entrainé dans une période cruciale, alors qu'un des grévistes était transporté d'urgence à l'hôpital. **Page 3**

**Wilson au FMI**

Le ministre des Finances Michael Wilson est nommé président du Comité intérimaire des politiques du Fonds monétaire international. **Page 9**

**Merrill Lynch cède à Wood Gundy**

Merrill Lynch cède à Wood Gundy sa division de détail de valeurs mobilières au Canada. **Page 9**

**Suède ..... 5  
Canada ..... 4**

En perdant contre la Suède, le Canada conserve néanmoins des chances de remporter l'or des Championnats mondiaux de hockey junior. **Page 15**

**6000 couples soustraits à la loi**

Monique Gagnon-Tremblay n'est pas la seule: près de 6000 couples mariés se sont soustraits à la loi 146 sur le partage du patrimoine familial que la ministre a fait adopter en pleine controverse voilà à peine six mois. **Page 3**

**La FIIQ fera chanter Québec**

Déterminées à obtenir le retrait de la loi 160, les infirmières ont bien l'intention de tirer parti d'une coquille qui s'est glissée dans leur convention collective. **Page 3**

# Québec propose aux Mohawks une forme d'autonomie judiciaire

**Martin Pelchat**

LE QUÉBEC propose aux Mohawks de Kahnawake une formule novatrice leur assurant une certaine autonomie dans l'administration de la justice. Une offre qui pourrait faire bouillir de neige chez les autres nations autochtones, estime le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Pierre Cadieux.

Les parties espèrent en venir d'ici mars prochain à une entente de principe sur l'autonomie gouvernementale des Mohawks et à cette fin le rythme des négociations menées avec Kahnawake par Québec et Ottawa sera bientôt accéléré, a confié M. Cadieux.

En entrevue au DEVOIR, M. Cadieux a admis qu'un tel règlement avec les Mohawks de cette réserve

**EXCLUSIF**

de la région de Montréal aurait certainement un grand impact sur les négociations avec les autres communautés autochtones.

« Forcément, dit-il, une entente d'autonomie gouvernementale avec Kahnawake serait une étape majeure dans l'évolution des relations

entre les bandes et les gouvernements. »

Dans l'attente d'une nouvelle conférence constitutionnelle, le ministre Cadieux prône la négociation d'ententes particulières avec les autochtones sur la question de l'autonomie gouvernementale.

« Je suis d'opinion que si on est capable de négocier deux, cinq ou dix ententes particulières à travers le Canada, nous pourrions peut-être,

lorsque la grande conférence aura lieu, tirer les éléments les plus importants de ces exemples concrets qu'on aura pu mettre en place d'ici-là. »

Dans le cadre des négociations avec les Mohawks de Kahnawake, le ministre québécois délégué aux Affaires autochtones, John Ciaccia, a formulé une proposition très originale, explique M. Cadieux, qui refuse

**Voir page 8: Mohawks**

## Le danger d'une marée noire au Maroc est écarté

d'après AFP et AP

LE DANGER d'une marée noire massive semble maintenant écarté sur le littoral du sud-ouest du Maroc, la nappe initiale de pétrole estimée à 65 000 hectares s'étant fragmentée, estimaient les experts hier soir, tandis que se poursuivait, à plus de 500 km des côtes, le remorquage du Kharg-5, maintenant bien à l'extérieur des eaux territoriales marocaines.

Toutefois, des vents assez forts, atteignant des pointes de 45 km à l'heure, faisaient craindre que des plaques de pétrole brut, proches d'une vingtaine de km, soient poussées vers le rivage, notamment à Oualidia, où des dispositions ont été prises pour protéger les parcs à huiles.

À l'heure actuelle, le pétrole n'a pas touché les côtes. Le danger pourrait d'ailleurs diminuer progressivement en raison de l'amélioration de la météo prévue pour les prochains jours.

Le pétrolier iranien Kharg-5 a pu continuer hier d'être remorqué en pleine mer, malgré de mauvaises conditions météorologiques, alors que le Maroc et l'Espagne rejettent les accusations de la société néerlandaise de renflouage Smit Tak, selon lesquelles ces deux pays auraient refusé d'abriter le bâtiment sinistré après l'explosion du 19 décembre.

Le Maroc a de son côté menacé de poursuivre en justice les autorités iraniennes pour avoir réagi trop lentement à l'explosion du 19 décembre qui a perforé le vaisseau.

« Les dommages économiques ne pourront être connus que quand on mesurera l'étendue des dégâts, qui nous semblent déjà très élevés », a déclaré M. Mohamed Naciri, avocat marocain représentant le gouvernement.

C'est maintenant à plus de 500 km du Maroc que trois bâtiments — un britannique, un espagnol, un hollandais — ont pris en charge le Kharg 5, a-t-on appris de source marocaine.

De même source, on précisait que le bateau, qui a environ 200 000 tonnes de brut dans ses soutes, continuait de perdre de sa cargaison, au rythme de deux tonnes par heure.

À Rotterdam, un porte-parole de Smit Tak avait pourtant affirmé hier matin qu'« il n'y a pas eu de fuite depuis 36 heures », mais que le Kharg-5 « avait été très fortement endom- »

**Voir page 8: Maroc**

À Stepanakert, capitale de l'enclave arménienne du Nagorno-Karabakh, en Azerbaïdjan, des blindés supplémentaires ont été envoyés par Moscou pour faire face aux tensions croissantes dans la région.

## L'URSS envoie des renforts à la frontière de l'Azerbaïdjan

MOSCOU (AFP) — Un manifestant a été tué lors de heurts avec des garde-frontières soviétiques à la frontière entre l'URSS et l'Iran, selon un officier supérieur du KGB cité hier par l'agence TASS.

Les troubles se sont étendus du Nakhitchevan, une région d'Azerbaïdjan, à toute la frontière entre cette République transcaucasienne et l'Iran, a par ailleurs indiqué l'organe du gouvernement soviétique Izvestia.

Le général Nikolai Britvine, chef de la direction politique des garde-frontières, qui dépendent du

KGB, a déclaré lors d'une conférence de presse, selon TASS, que des renforts avaient été envoyés sur la frontière à la suite des attaques contre les installations frontalières soviétiques par des nationalistes azéris qui réclament l'ouverture des 800 km de frontière entre l'Azerbaïdjan soviétique et l'Iran.

Aucun garde-frontière n'a été blessé et aucun n'a fait usage de son arme, a déclaré le général, sans préciser dans quelles circonstances le manifestant a été tué.

Les affrontements ont commencé dimanche au Nakhitchevan, une région séparée du reste de l'Azerbaïdjan par une bande de territoire arménien, quand les manifestants ont commencé à couper les systèmes d'alarme à la frontière, a précisé le général Britvine.

Les dirigeants du Front populaire Azeri appelaient depuis fin novembre à l'ouverture de la frontière avec l'Iran et à la création d'un « grand Azerbaïdjan » regroupant les Azeris des deux côtés de

**Voir page 8: Azerbaïdjan**

## Noriega se rend

WASHINGTON (AFP-AP-Reuter) — LE PRÉSIDENT George Bush a annoncé hier soir que l'ancien homme fort du Panama, le général Manuel Antonio Noriega, s'était rendu volontairement aux autorités américaines et était en route pour les États-Unis, où il est recherché pour trafic de drogue.

Le président George Bush s'est adressé au peuple américain via la télévision, précisant que l'ancien homme fort du Panama serait traduit devant les tribunaux fédéraux de Floride qui l'ont inculpé pour trafic de drogue et blanchiment d'argent en février 1988. Manuel Noriega, appréhendé officiellement par des agents de la brigade américaine des stupéfiants (DEA) devait être transféré sur la base aérienne Homestead (Floride), a indiqué le président américain.

Les États-Unis assureront au général Noriega un procès équitable, a-t-il ajouté.

M. Bush a précisé que Noriega avait quitté la nonciature peu avant 20h50 heure de Washington et s'était rendu à la base aérienne américaine de Howard où il a été arrêté par des agents de la DEA.

**Autres informations page 4.**

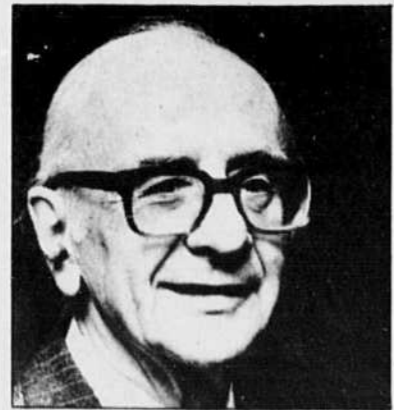
## Ottawa approuve un médicament contre la maladie de Parkinson

**Renée Rowan**

D'ICI SIX semaines, les quelque 60 000 Canadiens atteints de la maladie de Parkinson auront accès au Déprenyl, un nouveau médicament prometteur qui ralentit la progression de la maladie sans toutefois la guérir.

Santé et Bien-être Canada vient en effet d'approuver la distribution dans les pharmacies du Déprenyl qui sera disponible sur prescription médicale. Jusqu'à maintenant, le médicament n'a été utilisé au Canada qu'à titre expérimental.

Les résultats d'une étude « multicentrique » nord-américaine impliquant 800 personnes (dont 20 Québécois) souffrant de la maladie de Parkinson montrent que le Déprenyl à dose de 10 mg par jour retarde de façon significative la progression de la maladie.

**Voir page 8: Parkinson****Gérard Bergeron**

### GÉRARD BERGERON AU DEVOIR (1)

#### «Le Québec ne peut se permettre l'indépendance par accident»

**Gilles Lesage**  
de notre bureau de Québec

LE QUÉBEC ne peut se permettre de faire la séparation ou, si l'on préfère, l'indépendance par erreur, par accident, sans même envisager les coûts divers, mais inévitables, de l'opération. Le fait d'une double lassitude entre les deux groupes linguistiques serait-elle une raison suffi-

sante pour se séparer ?

D'un autre côté, les leaders politiques canadiens sont sous l'influence de la situation malsaine qui est en train de s'installer en ce pays.

Tel est l'avis, teinté de pessimisme, qu'exprime le politologue Gérard Bergeron, au cours d'une récente entrevue avec LE DEVOIR. Déjà, dans un entretien précédent (le samedi 11 novembre), le lauréat du Prix Léon-Gérin 1989 s'en était

pris, dans un rare moment d'humeur, à l'anachronisme et au caractère primitif des relations et conférences fédérales-provinciales; sans mandat ni mécanismes appropriés aux circonstances spéciales, deviennent des lieux de marchandage ou tournent même à la foire d'empoigne. Il estimait par ailleurs que les dirigeants politiques valent généralement mieux que les moyens institutionnels avec lesquelles ils doivent travailler.

Et si l'entente du Lac Meech finit par sombrer, le risque est grand d'un retour en arrière d'un demi-siècle, comme en 1939 exactement, avec une ligne de clivage divisant abruptement Canadiens anglais et Canadiens français.

Observateur sagace et passionné des relations entre le Québec et le reste du Canada depuis plus de 30 ans, le réputé professeur de l'ENAP

**Voir page 8: Québec**

# L'ANNÉE POLITIQUE AU QUÉBEC

Ce livre s'adresse à tous ceux et celles qu'intéresse la politique québécoise. Personnes politiques, fonctionnaires, journalistes, leaders d'opinion et étudiants y trouveront des analyses concises et documentées de l'actualité et des tendances qui ont caractérisé l'année écoulée.

**1988-1989****NOUVEAU**

QUÉBEC/AMÉRIQUE - LE DEVOIR

VIENT DE PARAÎTRE - 316 PAGES - 59,95\$

# Le latin connaît un regain dans les écoles secondaires

Jean-Pierre Proulx

Le latin est une langue morte qui refuse de mourir. La preuve ? Quelques milliers de jeunes Québécois l'étudient encore dans des centaines d'écoles secondaires, surtout privées. Mais combien sont-ils exactement ? Nul n'a fait à ce jour le décompte exact.

Le latin connaît, dans le secteur public, un certain regain. Depuis deux ans, la CECM l'a remis au programme dans cinq de ses écoles après l'avoir abandonné pendant dix ans : 279 élèves y sont inscrits en première secondaire et 114 en deuxième.

Mme Lise Cloutier a fait enquête pour le compte de la Société d'études anciennes du Québec, la SEAQ. Ses résultats sont partiels mais indicatifs. À la Commission scolaire Baldwin-Cartier, on compte 13 classes de latin, un record. À Sault-Saint-Louis et à Sainte-Croix on compte trois classes, à South Shore, quatre.

Dans le secteur privé, l'étude du latin n'est jamais totalement disparue depuis la suppression des collèges classiques au milieu des années 1960. La commission Parent, bien que très critique, avait d'ailleurs soutenu qu'elle ne voulait pas « mettre au rancart l'étude du latin et du grec ». Elle recommandait d'en commencer l'étude après la 11e année, donc au cégep. « Le latin, écrivait-elle, serait tout indiqué pour celui qui a une vocation ecclésiastique, pour le futur linguiste, ou pour le futur philosophe ». Paradoxalement, le programme officiel du MEQ le propose en première secondaire alors qu'il est complètement disparu du collège!

Le latin est même demeuré matière obligatoire dans quelques institutions privées. C'est le cas chez les Eudistes de Rosemont, au Mont-Saint-Louis, à Regina Assumpta, à Saint-Jean-Vianney. Dans la région

de Québec, on compterait jusqu'à une douzaine de collèges qui donnent le latin. Au total, le tiers des établissements privés le maintient encore au programme.

En pratique toutefois, cet enseignement ne dure guère plus que deux ans. Théoriquement, il pourrait continuer en troisième et quatrième secondaire mais la grille-horaire ne laisse guère de place aux options. Au collège Mont-Saint-Louis, où enseigne M. Serge Robillard, le président de la Société d'histoire ancienne du Québec, deux tiers des élèves ont choisi de continuer en troisième secondaire.

Du point de vue des méthodes, deux écoles se disputent le terrain. Au secteur privé, explique M. Serge Robillard, le président de la SEAQ, on a adapté les méthodes traditionnelles. Des professeurs du collège Brébeuf ont d'ailleurs publié une méthode. Dans les écoles publiques, on utilise davantage la méthode dite de Cambridge qui part d'un centre d'intérêt : la vie à Pompéi.

De son côté, l'Université de Montréal a relancé cette année son secteur des études anciennes en le fusionnant avec l'Institut d'études médiévales. En est sorti le nouveau département d'études classiques et médiévales. L'Université, précise son directeur M. Claude Sutto, « était convaincue qu'il fallait conserver les études classiques ».

L'Université de Montréal se retrouve la seule institution en Amérique du Nord à posséder un tel département. M. Sutto trouve cette fusion heureuse car, dit-il, « de l'antiquité jusqu'à la fin du moyen-âge, la langue de culture était le latin ».

Quarante-cinq étudiants sont donc inscrits à la majeure en études classiques. Le niveau de latin qu'on y enseigne, précise M. Sutto, se compare à celui qu'on atteignait en Belles-Lettres à l'époque du collège classique. Pour certains, cette majeure fait partie d'une formation en lettres ou en histoire. Pour d'autres, elle est le

premier pas vers des études supérieures à la section médiévale ou le latin, particulièrement en philosophie, demeure une langue fort utile, voire nécessaire. Mais chose certaine, précise M. Sutto, le nouveau département n'est pas « une école Berlitz du latin ou du grec ».

Il y a trente ans, on justifiait l'étude du latin par son « inutilité ». Tout au plus, servait-elle de « gymnastique » pour l'esprit. À l'Université de Montréal, on a plutôt une approche culturelle. L'étude du latin a pour principal objectif de garder le contact avec les racines de notre civilisation, explique M. Sutto. « On ne peut, par exemple, connaître notre littérature sans connaître ses sources ». Il cite à cet égard le théâtre de Racine qui puise ses thèmes dans l'antiquité.

Mme Sylvie Drolet, une jeune femme de 25 ans, enseigne le latin à l'école Paul-Gérin-Lajoie à Outremont et se dit « étonnée de l'intérêt des jeunes. Je suis enchantée ».

Ses étudiants ont librement choisi cette option. « Leurs raisons ne sont pas toujours très nettes, explique-t-elle. Je sens chez certains une sorte de curiosité pour la civilisation antique ».

Pour le président de la SEAQ, M. Serge Robillard, l'étude du latin s'inscrit aussi « dans la vague du retour à la formation fondamentale ».

Il y a aussi et surtout la tradition : « Les parents y tiennent, raconte M. Robillard. Le latin fait partie de l'enseignement qu'ils ont reçu. Il leur apparaît comme une matière de base ».

Mme Drolet corrobore. La plupart des « bons » collèges privés, poursuit M. Robillard, ont gardé le latin. À la CECM, dit Mme Coulombe, le latin fait partie de « l'enrichissement » des études et Mme Drolet, de Paul-Gérin-Lajoie, note que certains de ses élèves ont le sentiment « d'être un peu à part ».

À l'évidence, le latin constitue un symbole d'excellence. Aussi se pourrait-il que sa principale fonction soit avant tout sociale, comme les BMW!

des autres, d'obtenir satisfaction dans leur désir sincère d'améliorer la constitution. Il n'y a rien de plus mentalement malsain, explique le professeur Bergeron, que l'auto-aveuglement pour des raisons d'une prudence et d'une lucidité s'estimant supérieures et s'imposant à autrui comme impérieuses. De l'action du trio récalcitrant, il ne peut sortir que de l'erratique dans les calculs et, surtout, dans les conséquences. Nous voilà lancés en pleine (shakespearienne) Comédie des erreurs, qui n'est pas tellement drôle, même si elle n'est pas encore tragique.

Deux cris d'impatience, exprimant davantage des mouvements du cœur que des opérations de l'esprit, se font entendre en même temps : « Let them go ! », d'une part et, de l'autre : « Ils ne veulent plus de nous ! ».

M. Turner, demandant à des libéraux de Toronto si le Canada pouvait se passer du Québec, reçoit la réponse inattendue d'une volée de « Yes, Yes ! ». Certes, ce n'est pas un sondage ; mais, tout de même, dans le parti de Laurier, Saint-Laurent, Trudeau... L'attitude négative des trois premiers ministres provinciaux ranime, accélère même, ce que le Canada anglais a toujours voulu empêcher et qui était en train de s'assoupir : un Québec centrifuge.

Leur non risque ainsi de précipiter la séparation par erreur, abouissant à une espèce de pakistansation du Canada, à défaut d'une constitution parfaite, c'est-à-dire qui arrange aussi les trois fédéraux en question. Il ne faudrait tout de même pas oublier, rappelle M. Bergeron, que le recours à la clause dérogatoire (le « nonobstant ») dans la loi 178, pour sauvegarder la francisation précaire de Montréal, ne fut pas une invention du Québec mais d'autres provinces, nullement menacées en leur identité.

Trudeau a dû, bien à contrecœur, y consentir pour amadouer des provinces au sujet de la charte des droits. Odeuse, l'application de la clause n'a rien d'anticonstitutionnel. L'accord de Meech ne contient pas cette clause dérogatoire, mais une disposition, autrement plus civilisée, à savoir la clause interprétative de la « société distincte ».

Chez les Québécois francophones, par ailleurs, on entend de plus en plus souvent : « Ils ne veulent pas de nous autres ». Pour ne pas mentionner les ministres Bouchard, Benoit et Lucien, des fédéralistes au-dessus de tout soupçon (du Père Georges-Henri Lévesque à Jean-Claude Malépart, en passant par les ex-ministres Paul-Gérin-Lajoie et Gilles Rochelleau) ne craignent pas de remettre publiquement en question leur allégeance canado-fédéraliste. Des sondages, se multipliant et convergent, indiquent que l'idée indépendantiste gagne du terrain petit à petit, mais de façon continue.

Le phénomène semble avoir plus de consistance qu'un ressentiment passager, opine M. Bergeron ; il est susceptible de se cristalliser. D'autres font le travail de M. Parizeau, et mieux que sa rhétorique indépendantiste. « Nous risquons d'être engagés dans le processus de faire l'indépendance par erreur, sans trop nous en rendre compte, ni sans trop l'avoir voulu ». Ce serait la réponse erronée du Québec électoral, en phase de ressentiment, à l'impression que le reste du Canada s'accommode fort bien d'un Québec confiné à ses limites constitutionnelles depuis avril 1982.

Quand deux phénomènes concomitants (comme ceux du « Ils ne veulent pas de nous » et du « Let them go ! ») sont perçus comme réels et durables, ils finissent par devenir réels dans leurs conséquences. On pourrait citer un autre axiome de

l'erratique, à peine plus subtil : faire les choses à moitié par habitude, c'est bien moins grave que de les rater à moitié en voulant les changer, conclut M. Bergeron sur ce point.

Dans l'autre partie de cet entretien, l'universitaire explique ce qu'il entend par la « terrible rationalité » de l'indépendance ; il se demande, en outre, si l'on peut compter sur le « bon sens » des dirigeants politiques.

## ◆ Mohawks

d'en dévoiler le contenu. Le plus grand secret est d'ailleurs observé par toutes les parties sur le déroulement de ces négociations, mais il semble que la formule mise au point par Québec est basée sur le principe des cours municipales, qui assurent par exemple le traitement d'offenses mineures en matière criminelle.

Interrogé par le DEVOIR peu avant les Fêtes, le ministre Ciaccia admettait pour sa part la nécessité d'accepter que le système judiciaire Mohawk puisse être administré de façon différente, selon des codes civil et criminel différents. « Il faut s'assurer que ce qui existe sur leur territoire s'applique strictement au territoire et qu'il n'y ait pas de répercussions sur le nôtre, ajoutait-il. Et la même chose pour nous. Que nos lois s'appliquent à nous et qu'il n'y ait pas nécessairement interférence sur leur territoire ».

Quant au ministre Cadieux, il a rencontré quatre fois depuis l'été dernier le chef du Conseil de bande de Kahnawake, Joe Norton. « Il y a des projets d'ententes qui sont déjà sur la table, dit-il, avec malheureusement certains items qui restent à régler, par exemple la question de la justice où je ne peux pas agir unilatéralement ».

Mais l'ouverture manifestée par le Québec et par l'Ontario quant à la question de l'administration de la justice dans les réserves indiennes suscite beaucoup d'espoir, dit M. Cadieux.

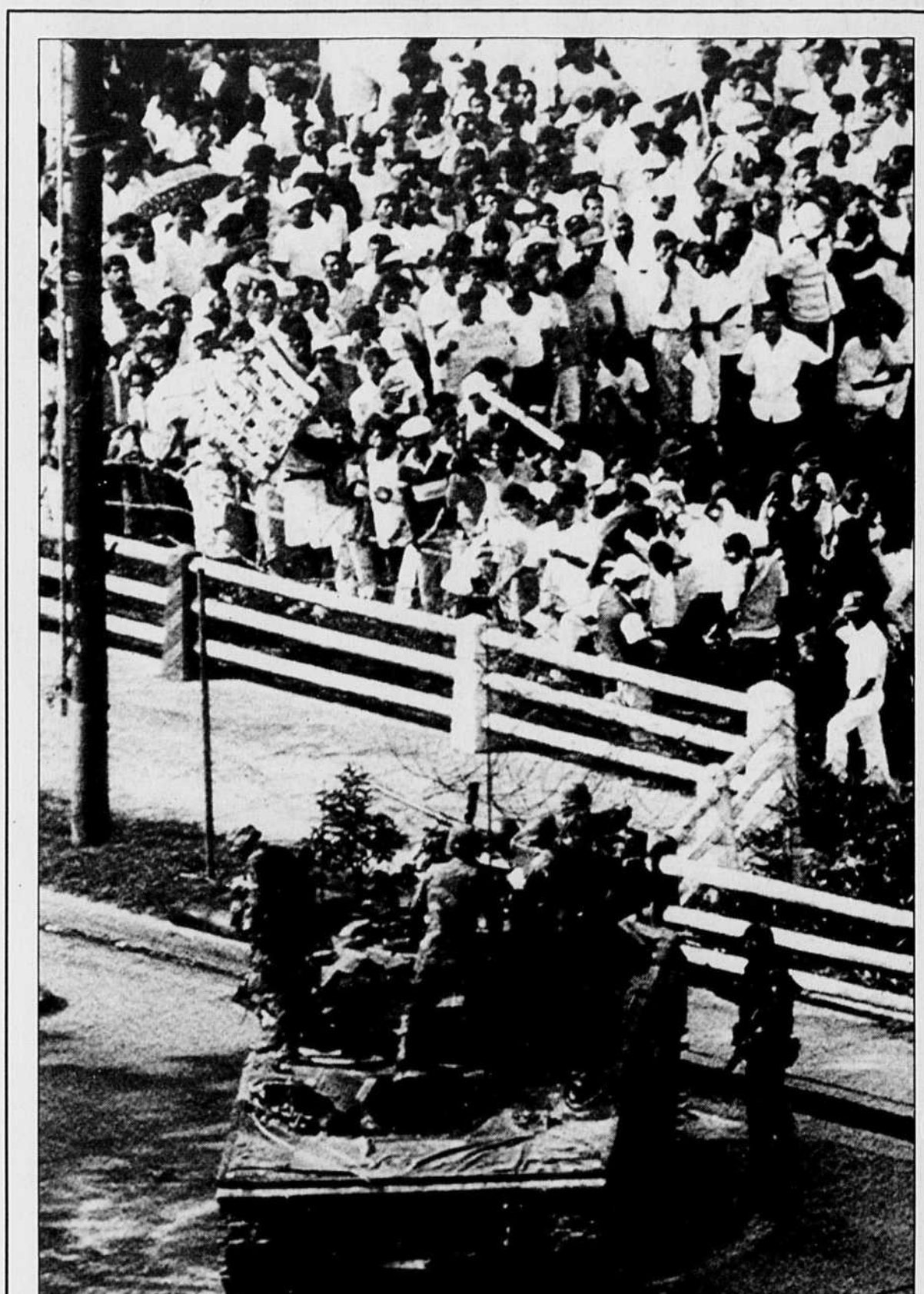
Même la Colombie-Britannique, qui se refuse à engager avec ses populations autochtones des négociations territoriales, est prête à mettre en place un projet pilote sur l'administration de la justice avec une de ses bandes indiennes.

M. Cadieux se rendra d'ailleurs sous peu dans cette province dans l'espoir de favoriser une harmonisation des projets formulés par les différentes provinces. « Au Québec, dit M. Cadieux, il est facile de concevoir par exemple une cour à Kahnawake qui pourrait être comme la cour de Montréal. Mais en Colombie-Britannique, ils ont éliminé les cours municipales. Alors c'est assez difficile, en prenant pour acquis qu'on en arrive à ce concept, de le voir à travers le Canada où il y a des provinces qui ont aboli les cours municipales ».

Des ajustements pourront être faits, dit-il, mais en conservant le principe selon lequel le Conseil de bande joue le rôle d'un gouvernement. « Sujet bien sûr à l'encadrement des lois existantes tant fédérales que provinciales », précise le ministre.

« C'est là qu'on va peut-être voir de l'innovation ici si le Québec est intéressé à bouger un peu dans certains domaines de sa juridiction », poursuit-il.

Il en est ainsi en matière de chasse et pêche, mais également de loteries. Les traditionalistes Mohawks de Kahnawake notamment, refusent d'opérer leur bingo sous l'égide de la Régie des loteries et courses, qui impose une limite de 5000 \$ à la valeur des prix offerts. L'opiniâtreté des Mohawks les a entraînés à ce sujet dans une escalade



## Manifestation à Panama

PHOTO AP

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté hier soir devant la nonciature apostolique à Panama pour demander au Vatican de livrer à la justice le général Manuel Antonio

Noriega, réfugié depuis le 24 décembre dernier dans l'ambassade vaticane. Les manifestants, dont beaucoup étaient vêtus de blanc ou portaient d'autres signes distinctifs des opposants à l'ancien régime panaméen — certains arboraient également le drapeau américain — se sont rassemblés malgré la forte chaleur à 16h30 locales sur l'avenue Balboa, en bord de mer. **Autres informations en page 4.**

avec la Sûreté du Québec.

La juridiction sur les loteries est provinciale, dit M. Cadieux. « Si le Québec décide d'augmenter la valeur (des prix), c'est leur juridiction ».

« On est loin de la coupe aux lèvres, mais on est quand même dans une démarche avec des échéanciers et des réalisations concrètes qui sont en train d'être mises en place, estime M. Cadieux. Est-ce qu'on va solutionner le problème à la satisfaction de tout le monde, le Conseil de bande et les Warriors (traditionalistes) ? Ça c'est autre chose. Je pense qu'on est quand même dans la bonne direction ».

La question des effectifs des services policiers autochtones fera par ailleurs l'objet d'une étude particulière, pan-canadienne. Mais des ententes pourront néanmoins être conclues pour régler les problèmes ponctuels, explique M. Cadieux.

À cet égard, le ministre admet que la situation de Kahnawake commande une approche spéciale. Depuis la descente de la Gendarmerie royale du Canada à Kahnawake et le blocage du pont Mercier par les traditionalistes, on a plusieurs fois frôlé des affrontements sur la réserve, où les policiers placés sous l'autorité du Conseil de bande, les Peacekeepers, se trouvent dans une situation inconfortable.

« Je pense qu'il y a une situation particulière à Kahnawake qui a amené les gouvernements à s'asseoir et regarder la situation », admet M. Cadieux.

Ainsi, le ministre Ciaccia, de même que des représentants du ministère des Affaires indiennes du Canada, du Conseil de bande de Kahnawake et des Warriors ont pris part le 18 décembre dernier à une réunion spéciale à Montréal.

« Ça va donner suite à d'autres rencontres dans un avenir rapproché et on espère en arriver à des solutions ponctuelles d'une part, mais aussi à long terme », explique M. Cadieux.

Enfin, Ottawa oppose une fin de non-recevoir aux revendications territoriales des Mohawks de Kahnawake.

« On ne peut pas empêcher le Québec de leur reconnaître un territoire, s'il veut leur fournir les terres appropriées », lance M. Cadieux.

Les Mohawks affirment leur souveraineté sur un domaine englobant la Seigneurie de Saint-Louis, comprenant en tout ou en partie quelque neuf municipalités de la Rive-Sud, de Châteauguay à Brossard.

## ◆ Azerbaïdjan

la frontière, a ajouté le général. « Les événements avaient commencé le 4 décembre quand les gens se sont réunis à la frontière, dialoguant par mégaphones avec les Iraniens de l'autre côté de la frontière, appelant à la réunion de l'Azerbaïdjan du nord (en URSS) et du sud (en Iran) », a indiqué pour sa part le chef des troupes frontalières du Caucase, cité hier par les Izvestia.

« Les réunions se sont répétées pacifiquement le 12 décembre. Mais deux semaines après, le

Front populaire du Nakhitchevan a envoyé un ultimatum aux troupes frontalières pour que toute formalité soit levée d'ici le 31 décembre », et a appelé à « une semaine d'action », a ajouté l'officier I. Pietrovos.

Pour stabiliser la situation, « la direction des troupes frontalières a décidé de permettre à la population locale de passer la frontière à des fins commerciales », a précisé l'officier.

Selon I. Pietrovos, « le 30 décembre, des négociations avec le Front populaire n'ont mené à rien ». Les « extrémistes ont stocké de l'essence et agité la population, puis le 31 décembre une foule de 4000 personnes s'est rassemblée à la frontière, où elle a détruit des installations frontalières ».

« Armés de pistolets et de fusils de chasse, ils ont menacé les garde-frontières, et ont recommencé les autres jours », a-t-il ajouté.

« Les troupes iraniennes se sont mises en position défensive », et ont protesté auprès de l'URSS, estimant que ces actions « violaient l'accord frontalier du 14 mai 1957 ».

« Nous avons agi très mesurément afin d'éviter l'utilisation des armes », bien que le 3 janvier la population ait continué « ses actes illégaux ».

« Selon nos informations, des évènements se sont produits à Zangueilanski, Pouchkinski, et dans d'autres régions comme Lenkorani soit pratiquement sur la totalité des 790 km de la frontière ». « La situation peut encore s'aggraver », a-t-il ajouté, car les « extrémistes demandent la suppression de tous les postes frontalières, et provoquent les soldats », a-t-il ajouté.

De son côté, le Parti démocratique nationaliste d'Azerbaïdjan Ieni Moussavat, mouvement radical azeri, a indiqué que les « garde-frontières avaient disposé des panneaux 'danger mines' sur la frontière, afin de dissuader les manifestants ».

## ◆ Maroc

magé par la tempête ». Il a par ailleurs précisé que le pétrolier était dirigé vers les îles du Cap Vert, pour être mis à l'abri.

Rabat et Madrid ont été amenés à ce sujet à réfuter les déclarations de la firme néerlandaise, qui leur imputaient la responsabilité des tribulations du bateau. Un responsable espagnol a indiqué que l'Espagne avait seulement « posé certaines conditions » pour que le bateau soit amarré dans un des ports, mais n'avait pas reçu de réponse.

Quant au ministre marocain des Pêches maritimes, M. Bensalem Smili, il a contre-attaqué en dénonçant la « carence » de Smit Tak. Il a révélé que le gouvernement marocain avait engagé une démarche officielle auprès du gouvernement de La Haye pour qu'il invite la société « à mettre fin à ses tergiversations ».

Par ailleurs, les autorités de Ra-

bat ont fait savoir qu'elles envisageaient d'assigner l'armateur iranien du Kharg 5. Des démarches ont été effectuées auprès des assurances maritimes à Londres.

Même si le pétrole n'a toujours pas touché les côtes, les responsables marocains estiment que le préjudice subi est déjà « important ». Les pêcheurs au Sud de Casablanca, notamment, ont été contraints de rester au port et il reste à évaluer les dégâts occasionnés à la flore et à la faune marines.

La communauté internationale a répondu à l'appel d'assistance lancé par le Maroc. L'avion d'observation Cessna, dont l'envoi a été décidé par le secrétaire d'État français à l'Environnement Brice Lalonde au terme d'une mission de deux jours au Maroc, est arrivé hier après-midi à Casablanca.

Des experts de la CEE ainsi que de pays tels que la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne sont sur place. Tous les pays européens ainsi que les États-Unis et le Canada se sont déclarés prêts à envoyer du matériel et du personnel, si nécessaire, pour lutter contre la pollution.

Enfin, comme l'a indiqué M. Lalonde, le problème de l'intervention des États hors de leurs eaux territoriales lorsqu'il y a un danger pour l'environnement et que les entreprises privées sont défaillantes, est désormais posé.

## ◆ Parkinson

Les personnes atteintes de Parkinson souffrent d'un désordre du cerveau qui cause des tremblements, de la faiblesse musculaire, des difficultés d'élocution. La maladie, qui entraîne progressivement l'invalidité, est généralement diagnostiquée chez des personnes de 60 ans.

« L'accès au Déprenyl constitue une bonne nouvelle », estime Karen Watson, 45 ans, de Kanata, une des participantes à l'étude expérimentale dont les résultats ont été publiés à la mi-novembre dans le prestigieux *New England Journal of Medicine*.

Pris dès le tout début de la maladie, le nouveau médicament peut en retarder de façon significative la progression et repousser le temps où le malade, à cause des symptômes qui entravent le plus son fonctionnement, tels les tremblements, la rigidité, la perte d'équilibre — sera forcé de prendre un médicament plus fort (le Levodopa) qui peut supprimer les symptômes sans en retarder la progression.

Recrutés sur une base volontaire entre le 3 septembre 1987 et le 15 novembre 1988, les malades qui ont reçu du Déprenyl, devaient vraisemblablement atteindre une étape de non-fonctionnement un an plus tard que ceux qui ne recevaient pas de Déprenyl (26 mois pour atteindre le point de non fonctionnement alors que pour ceux qui n'ont pas pris de Déprenyl cela n'a pris que 15 mois).

De l'avis du Dr Serge Gauthier, directeur du Centre McGill pour études sur le vieillissement, qui a suivi la vingtaine de Québécois qui ont participé volontaire à l'étude clinique « multicentrique », il s'agit d'une « percée majeure » dans le traitement de la maladie de Parkinson.

## SUITES DE LA PREMIERE PAGE

### ◆ Québec

s'inquiète de l'ambiance de crise larvée qui agite ce pays, non seulement les cercles politiques du Québec. Il était donc tout indiqué de l'inviter à poursuivre sa réflexion, au début de 1990, pour le bénéfice de nos lecteurs. Plutôt que de rédiger quelques textes, comme il en a parsemé tout au long de sa carrière « journalistique », il a préféré procéder sous forme d'entrevue.

À partir des thèmes suivants, dont les deux premiers sont d'inspiration shakespearienne : il y a quelque chose de malsain (et non de « pourri ») au « royaume » du Canada et la Comédie des erreurs, selon le titre d'une oeuvre de jeunesse, *Comedy of Errors* ; puis, au sujet de ce qu'il qualifie de la « terrible rationalité » de l'indépendance, il se demandera si l'on peut compter sur le « bon sens » des chefs politiques pour sortir du confus actuel et éviter l'erratique.

Ce qui est d'abord malsain en ce pays, c'est un grossissement des inévitables frictions ethno-linguistiques, contribuant ainsi au décentrage d'autres problèmes globaux et pressants : environnement, libre-échange, réforme fiscale (TPS) et ampleur de la dette, politiques sociales (dont les coûts sont déjà presque prohibitifs), retards à relever le défi technologique, etc. À quoi il faut ajouter, s'agissant du Québec : le vieillissement des équipements sociaux (Hydro-Québec, réseau routier), et, surtout, le déclin démographique, implacable et exactement mesurable, qualifié par d'aucuns de « pente suicidaire ».

Les derniers mois incitent à voir plus large. Alors qu'une moitié de l'Europe prend au sérieux le programme de sa fédération, que l'autre moitié se libère de sa compression et que les deux Allemagnes commencent à se recoller, le Canada, lui, territoire plus étendu que les deux Europes, donne l'impression d'un début de décollement, faute de saisir la chance, peut-être finale, de se ré-fédérer pour de bon. « Nous nous chamaillons encore sur des questions de définition, ce qui était de saison lors de la gestation du système fédératif, entre 1864 et 1867. Comme si 120 ans de vie commune, et pas si malheureuse, tout compte fait, ne constituaient pas le terme, nécessaire et urgent, d'un préalable à n'en plus finir ! »

What does Quebec want ? Au moment où était accepté par les 10 autres gouvernements ce que le Québec voulait, voici que les satrapes de trois fédéralités régionalistes — Nouveau-Brunswick, Manitoba, Terre-Neuve, comprenant quelque 7 % de la population totale du Canada — disent que ce n'est pas acceptable. Entre autres objections, ils maximisent les limites d'un minimum tout ce qu'il y a de plus raisonnable : le concept d'un Québec comme société distincte. Cette discordance tardive, proprement abusive dans les circonstances particulières d'une partie à un seul coup, devient un chef-d'oeuvre d'inopportunité de la part de MM. McKenna, Filmon, Wells, et de leurs législateurs.

Ces derniers refusent de compléter cette première partie, étape pourtant nécessaire pour ré-encadrer le processus, avant de jouer la seconde et les autres parties, alors qu'ils auront leur chance, comme